



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

20 MARS 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

R:

M:



23043471

N° d'entreprise : 0653 956 380

Nom

(en entier) : **Fondation CIVA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Fondation d'utilité publique**Adresse complète du siège : **Rue de l'Ermitage 55 - 1050 Ixelles****Objet de l'acte : Délégation de gestion journalière**

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23/01/2023

Conformément à l'article 12 des statuts de la Fondation CIVA, le conseil d'administration délègue la gestion journalière à Jeremy Uhr, né à Uccle, domicilié Rue des Glaieuls, 56 à 1180 Uccle et dont le numéro de registre national est le 81051242974, en remplacement de Benjamin Erarts.

Le conseil d'administration délègue à Jeremy Uhr le pouvoir d'accomplir seul des actes de gestion jusqu'au seuil des marchés publics de faible montant.

Le conseil d'administration délègue à la présidente, conjointement avec le délégué à la gestion journalière, le pouvoir d'engager la Fondation CIVA pour une valeur jusqu'au seuil des marchés publics passés selon la procédure négociée sans publicité préalable.

Le conseil d'administration charge Benjamin Erarts de publier les décisions aux annexes du Moniteur belge.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/03/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).